

## Expérimentation démarche BIMBY®

périmètre d'intervention : zones 2 et 3 (voir carte page 90)

**Permettre la production de nouveaux logements par la densification des tissus pavillonnaires.**

### Enjeux

Il est constaté dans les territoires la présence de quartiers pavillonnaires et lotissements datant des années 1970. Ces extensions urbaines se heurtent désormais aux objectifs de réduction de consommation d'espace et de réponses aux grands enjeux d'habitat adapté en matière d'autonomie et d'évolution de la cellule familiale notamment. Il s'agit de favoriser pour les propriétaires de maisons individuelles devenues inadaptées au cœur des lotissements ou de quartiers pavillonnaires, la construction d'un nouveau logement pour eux-mêmes, un proche ou un tiers.

Cette démarche permet de concourir à la limitation du processus d'étalement urbain et l'extension de nouvelles zones pavillonnaires dans le cadre des objectifs de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 en proposant de construire la ville dans les jardins, de façon organisée afin de :

- ▶ répondre aux intérêts des habitants et des collectivités en luttant contre l'émiettement de l'habitat dans les secteurs périurbains,
- ▶ faire émerger une nouvelle filière de création de logements.

### Mesures proposées

Ingénierie/accompagnement des collectivités et des propriétaires dans l'objectif de répondre aux problématiques de restrictions futures des droits à construire en proposant 2 types d'interventions à titre expérimental :

Conventionnement avec un EPCI test et une commune test (hors cadre EPCI) pour la réalisation d'études pré-opérationnelles et le financement de l'accompagnement opérationnel de particuliers souhaitant concrétiser leur démarche.

Des aides financières sont proposées au titre de 2 phases :

- ▶ Phase pré-opérationnelle : aide à destination d'une collectivité test pour la réalisation d'études,
- ▶ Phase opérationnelle : aide à destination de particuliers pour concrétiser les projets.

### Bénéficiaires

EPCI, Particuliers